Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

CAPA Maréchal-ferrant

Épreuve E1 : Repères sociaux et outils de la vie courante

Session 2026 • Code sujet : **2026-CAPA-E1** • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Accès aux services en territoire rural** (3 questions) — **Page 3**
2. **Utiliser des outils dans une situation de la vie courante** (4 questions) — **Page 5**
3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://capamarechalferrant.fr/assets/annales/capa-marechal-ferrant/Sciences économiques, sociales et de gestion/2026/CAPA (Maréchal-ferrant) - Sciences économiques, sociales et de gestion - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Accès aux services en territoire rural

Dans le Val de Sèvre, une enquête auprès de 120 habitants relève les distances parcourues pour accéder aux services et les difficultés de déplacement rencontrées. Les communes envisagent une permanence mensuelle de services ou une aide au transport pour répondre aux besoins du territoire.

CG1.1

Question 1.1. À partir du DT 1, relevez deux difficultés que peut rencontrer un habitant du territoire pour accéder aux services. Appuyez chaque réponse sur une donnée du document.

Difficulté	Donnée du DT 1
Grande distance à parcourir	54 habitants parcourent de 16 à 30 km et 36 parcourent plus de 30 km.
Transport difficile	Le document signale l'absence de véhicule personnel et des horaires de transports collectifs peu adaptés.

Les 54 personnes parcourant de 16 à 30 km et les 36 parcourant plus de 30 km forment 90 habitants sur 120 qui dépassent 15 km. Cela établit la difficulté liée à l'éloignement. Le DT 1 mentionne aussi l'absence de véhicule personnel et des horaires de transports collectifs peu adaptés : une personne peut donc avoir du mal à effectuer même un trajet nécessaire, ou devoir solliciter un proche. Ces deux difficultés sont distinctes et documentées.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Longues distances : 90 habitants sur 120 parcourent plus de 15 km. Autre difficulté : l'absence de véhicule ou des transports collectifs peu adaptés.

Question 1.2. Expliquez en quoi l'éloignement des services peut créer une inégalité entre les habitants. Votre réponse doit faire apparaître au moins deux conséquences possibles.

L'éloignement pénalise surtout les habitants qui n'ont pas de véhicule, disposent de peu de moyens ou ne peuvent pas compter sur un proche. Ils n'accèdent alors pas aux services aussi facilement que les personnes plus proches ou mieux équipées.

- Le coût et le temps des trajets peuvent rendre les démarches difficiles, voire les faire reporter.
- Des horaires de transport peu adaptés peuvent empêcher d'accéder à certains services.

Ces obstacles limitent l'accès aux services et peuvent renforcer l'isolement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'éloignement augmente le coût et le temps des déplacements et peut conduire à reporter des démarches ou à renoncer à certains services.

Question 1.3. Choisissez l’une des propositions présentées dans le DT 2, ou défendez une combinaison des deux. Présentez votre position en donnant deux arguments et en indiquant une limite ou une condition de mise en œuvre.

Je défends une combinaison des deux propositions. La permanence mensuelle dans une salle communale rapprocherait les services des habitants et réduirait certains déplacements. L’aide au transport permettrait aux personnes sans moyen de locomotion d’accéder aux services qui ne peuvent pas être proposés sur place. Cette combinaison répond ainsi à des besoins différents et peut améliorer l’équité d’accès. Sa mise en œuvre suppose d’identifier les besoins, de disposer de moyens suffisants et de coordonner l’action entre les communes et les prestataires.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Combiner permanence communale et aide au transport, sous réserve de besoins identifiés, de moyens suffisants et d’une bonne coordination locale.

2. Utiliser des outils dans une situation de la vie courante

L'atelier de maréchalerie du Vallon adapte ses modalités d'accès aux préférences recueillies auprès de 80 personnes. Ses données mensuelles indiquent le nombre de prestations, le prix moyen, le coût variable moyen et les charges fixes, afin d'étudier son activité et la couverture de ses charges.

CG1.2

Question 2.1. À partir du DT 2, calculez le pourcentage des personnes interrogées qui préfèrent une visite à domicile. Présentez votre calcul, puis indiquez ce que ce résultat peut apporter à l'atelier pour organiser son service.

Parmi les 80 personnes interrogées, 52 préfèrent une visite à domicile : $52 \div 80 \times 100 = 65\,\%$. L'atelier peut utiliser cette préférence pour planifier davantage de visites et organiser ses tournées. Ce résultat indique une tendance parmi les répondants, sans garantir que chacun demandera une visite.

DR 1 complété : question 2.1

1.3	Proposition choisie et deux arguments, avec une limite ou une condition	
2.1	Pourcentage préférant une visite à domicile : calcul et résultat	 52/80 × 100 = 65 %
2.3	Chiffre d'affaires mensuel	

✓ RÉPONSE À RETENIR

52 personnes sur 80, soit 65 %, préfèrent une visite à domicile.

Question 2.2. À partir du DT 2, calculez le nombre de personnes qui n'ont pas choisi la visite à domicile. Parmi elles, combien ont exprimé une préférence pour un déplacement à l'atelier ? Présentez les deux résultats et votre démarche.

Calcul	Résultat
Personnes n'ayant pas choisi la visite à domicile : 80 - 52	28
Préférence pour un déplacement à l'atelier, parmi ces personnes	18

Les 28 personnes comprennent les 18 qui préfèrent se déplacer à l'atelier et les 10 sans préférence déclarée.

✓ RÉPONSE À RETENIR

28 personnes n'ont pas choisi la visite à domicile, dont 18 préfèrent se déplacer à l'atelier.

Question 2.3. **À partir du DT 3, calculez le chiffre d'affaires mensuel, le total des coûts variables, le total des charges mensuelles et le résultat obtenu avant impôts pour les 52 prestations. Présentez les calculs en utilisant les relations fournies dans le sujet.**

Pour 52 prestations, le chiffre d'affaires est $52 \times 78 = 4\,056$ € et les coûts variables sont $52 \times 36 = 1\,872$ €. Les charges mensuelles comprennent ces coûts et les charges fixes : $1\,872 + 1\,680 = 3\,552$ €. Le résultat avant impôts est $4\,056 - 1\,872 - 1\,680 = 504$ €.

DR 1 complété : calculs de la question 2.3

2.3	Chiffre d'affaires mensuel	4 056 €
2.3	Total des coûts variables	1 872 €
2.3	Total des charges mensuelles	3 552 €
2.3	Résultat avant impôts	504 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Chiffre d'affaires : 4 056 €. Coûts variables : 1 872 €. Charges mensuelles : 3 552 €. Résultat avant impôts : 504 €.

Question 2.4. **Avec un prix moyen de 78 € par prestation, un coût variable moyen de 36 € et des charges fixes mensuelles de 1 680 €, calculez le nombre minimal de prestations nécessaire pour couvrir les charges mensuelles, en arrondissant au nombre entier supérieur si nécessaire. Comparez ce résultat aux 52 prestations du DT 3 et formulez une conclusion simple sur le mois étudié.**

Chaque prestation contribue de $78 - 36 = 42$ € à la couverture des charges fixes. Le seuil est donc $1\,680 \div 42 = 40$ prestations. L'atelier en a réalisé 52, soit 12 de plus que ce seuil : les charges sont couvertes et le résultat du mois est positif.

DR 1 complété : question 2.4

2.4	Nombre minimal de prestations pour couvrir les charges	40 prestations
2.4	Comparaison avec les 52 prestations et conclusion	52 : 12 de plus

✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil : 40 prestations. Avec 52 prestations, l'atelier dépasse le seuil de 12 prestations et couvre ses charges.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E1 du CAPA Maréchal-ferrant, session 2026, code 2026-CAPA-E1, dure 120 minutes et a un coefficient 2. Elle porte sur l'accès aux services dans le territoire rural du Val de Sèvre et l'activité de l'atelier du Vallon. Elle évalue la prise de position sociale et civique, l'interprétation de données d'enquête et l'usage d'outils mathématiques de gestion.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un pourcentage se calcule par (effectif de la catégorie ÷ effectif total) × 100.
- Le chiffre d'affaires est égal au nombre de prestations multiplié par le prix moyen unitaire.
- Les coûts variables totaux correspondent au nombre de prestations multiplié par le coût variable moyen unitaire.
- Le résultat avant impôts demandé est le chiffre d'affaires moins les coûts variables et les charges fixes.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour chaque difficulté sociale relevée, appuyez la réponse sur une donnée précise du DT 1.
- Pour la proposition choisie, donnez deux arguments et explicitez une limite ou une condition de mise en œuvre.
- Présentez les calculs, indiquez les unités et distinguez les coûts variables des charges fixes.
- Pour le nombre minimal de prestations, arrondissez à l'entier supérieur si nécessaire et comparez-le aux 52 prestations.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la part des personnes qui préfèrent une visite à domicile ?

Divisez le nombre de personnes ayant choisi la visite à domicile par l'effectif total interrogé, puis multipliez le quotient par 100. Présentez l'opération et exprimez le résultat en pourcentage.

Q : Comment déterminer le nombre de prestations qui couvre les charges fixes ?

Calculez la marge par prestation en soustrayant le coût variable moyen du prix moyen. Divisez ensuite les charges fixes par cette marge et arrondissez au nombre entier supérieur si le résultat n'est pas entier.

Q : Comment organiser les 120 minutes et quels sont les points attribués aux parties ?

Le sujet ne prescrit pas de répartition du temps entre les parties. Il attribue 8 points à la partie 1 et 12 points à la partie 2, sur 20 au total. Gardez du temps pour vérifier calculs et justifications.

Q : Sur quels critères les réponses doivent-elles s'appuyer dans ce sujet ?

Le sujet demande de répondre à toutes les questions, de présenter les calculs et de justifier les réponses à l'aide des documents. Pour la question 1.3, il attend deux arguments et une limite ou une condition de mise en œuvre.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capamarechalferrant.fr/assets/annales/capa-marechal-ferrant/Sciences économiques, sociales et de gestion/2026/CAPA (Maréchal-ferrant) - Sciences économiques, sociales et de gestion - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAPA (Maréchal-ferrant) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.